

Charte Nous Citoyens pour les élections municipales de 2014

Nous Citoyens est un mouvement politique non partisan qui veut mobiliser les Français pour réformer notre pays. Dans le cadre des prochaines élections municipales de mars 2014, Nous Citoyens va « labelliser » un certain nombre de listes dites « citoyennes » selon une charte à respecter par les signataires. Cette charte, texte fondateur du partenariat avec les listes labellisées pour les élections municipales de 2014, comprend les engagements ci-dessous.

Valeurs

Nous Citoyens est un mouvement humaniste, républicain et européen qui promeut la solidarité, la responsabilité et la confiance au service de l'intérêt général, rejette la xénophobie et respecte la laïcité dans le fonctionnement des services publics. Ces valeurs seront à l'œuvre dans tous les programmes ou toutes les décisions publiques futures de la liste et de ses membres, qu'ils soient élus ou non.

Constitution de la liste et engagements de ses membres

1. Non investiture de la liste par un autre parti politique ;
2. Engagement pour le membre de la liste visant un mandat de chef de l'exécutif, en l'occurrence de maire, à ne pas l'exercer plus de 2 mandatures successives, et à ne pas exercer un autre mandat de chef d'exécutif ou de parlementaire ;
3. Engagement à présenter une liste représentant la société civile dans sa diversité (60 % au moins de membres n'ayant jamais été membres d'une assemblée délibérante locale).

Bonne Gouvernance

1. Une « commission transparence » constituée, à due proportion, de membres de la majorité, de l'opposition et de citoyens tirés au sort parmi des candidats déclarés (issus des membres de conseils communaux quand ils existent) sera en charge de veiller à la bonne gouvernance de la municipalité, sur la base des informations transmises par l'exécutif municipal, et en particulier, avec une fréquence au moins annuelle :
 - a. La liste de tous les liens familiaux (ascendants, descendants, frères, sœurs, beaux-frères, belles-soeurs) entre les membres de l'exécutif ou leur conjoint et les agents rémunérés de la collectivité ainsi que les dirigeants des fournisseurs de la commune ;
 - b. Le registre des arrêtés de mesures individuelles (nominations et promotions) ;
 - c. Le tableau des effectifs des services municipaux détaillé par catégories de personnel et par direction / service d'une part, la répartition de la masse indiciaire par sous-fonctions budgétaires d'autre part ;
 - d. Les appels d'offres et leurs résultats.

2. Toutes les commissions (en particulier les commissions d'attribution d'un accès aux services locaux : logements, crèches...) seront constituées à due proportion de membres du conseil municipal issus de la majorité et de l'opposition ;
3. Tous les membres du conseil municipal, issus de la majorité et de l'opposition, pourront avoir accès à toutes les pièces comptables de la collectivité et le cas échéant se faire assister de citoyens ayant une expertise en comptabilité ;
4. Le vote primitif du budget de l'année N sera réalisé après la publication et diffusion du compte administratif de l'année N-1 ;
5. Suppression de tous véhicules de fonction au bénéfice des membres de l'exécutif municipal, et engagement de ces membres à ne recourir à aucun véhicule de service de la collectivité dans le cadre d'une activité personnelle ;
6. Mandater pour tous les appels d'offre concernant des marchés supérieurs à 5% du budget annuel d'investissement de la commune un expert pour réaliser une évaluation budgétaire préalable.

Transparence sur la performance de la gestion municipale

Publication sur le site Internet de la ville et facilement accessible, dans les 6 mois suivant l'élection et avec une mise à jour au minimum annuelle, des données suivantes, présentées selon 2 formats : un format exploitable via les logiciels bureautiques courants, et un format synthétique (voir tableau de bord en annexe). Les données de ce tableau de bord seront par ailleurs présentées et commentées dans le rapport annuel de la commune.

1. Un tableau de bord comprenant :
 - a. les 6 indicateurs de gestion associés aux actes budgétaires (comparés à la moyenne nationale de la strate), les 4 ratios financiers définis par le Ministère des finances, et l'évolution des effectifs;
 - b. les indicateurs de performance concernant les services rendus suivant avec une évolution dans le temps: école, crèches, gestion des secours, gestion des déchets et un autre service municipal au choix.
2. La comptabilité analytique municipale associée conformément à l'instruction M 14 aux délibérations budgétaires (budgets primitif et rectificatifs, compte administratif) ;
3. Un rapport d'activité annuel pour chacun des budgets annexes (syndicats, SEM...);
4. La liste des autres mandats et fonctions rémunérées pour le maire et ses adjoints ainsi que leurs rémunérations ;
5. L'état des subventions délibérées en conseil municipal ;
6. Les factures acquittées relatives aux dépenses de fonctions (notes de frais) des élus rémunérés (total mensuel et tableau détaillé).

Programme : bonne gestion et citoyenneté

La liste s'engage à avoir dans son programme de campagne au minimum les items suivants :

1. Maîtrise des impôts : une trajectoire cible à la baisse des taux d'imposition locale sera précisément annoncée pour toute la durée du mandat dans le projet électoral, toute augmentation au-delà (liée à des circonstances imprévisibles) sera justifiée par un communiqué publié visiblement sur le site Internet de la commune ;
2. Mesures favorisant l'emploi et l'entreprise ;
3. Mesures de lutte contre l'exclusion ;
4. Favoriser la participation des citoyens à la gestion des affaires municipales sur certains domaines structurants pour la commune en organisant des consultations citoyennes :
 - a. Organiser une consultation citoyenne sur les domaines prévus dans la loi du 13 août 2004 si au moins 10% des inscrits le demandent, et tenir compte du résultat ;
 - b. Organiser une consultation citoyenne pour tout projet d'investissement supérieur à 5% du budget d'investissement annuel de la commune.

Synthèse des engagements entre Nous Citoyens et la liste labellisée :

Cette charte constitue l'élément central que Nous Citoyen et la liste labellisée vont développer ensemble pendant toute la durée de la campagne pour les municipales 2014. Au-delà, de nouvelles bases de collaboration devront être développées le cas échéant.

Engagements des listes labellisées :

- o Respect de la présente charte ;
- o Promotion de Nous Citoyens auprès de ses membres et sympathisants.

Engagements de Nous Citoyens :

- o Permettre l'utilisation de la marque Nous Citoyens et de son logo après validation;
- o Développer des actions de communication en lien avec les listes (site Internet, conférence de presse, interviews..);

Conditions de continuité de la relation entre les listes labellisées et Nous Citoyens

La labellisation implique une relation fondée sur le respect des valeurs et des engagements pris. Ce respect se traduit dans les paroles et les actes des listes, et fera l'objet d'un échange et suivi régulier avec Nous Citoyens. Dans ce contexte, Nous Citoyens se réserve le droit de retirer le label aux listes qui ne respecteraient par leurs engagements avec notamment comme conséquence la destruction des supports de communication utilisant le logo Nous Citoyens.

Nom, prénom :

Municipalité :

Date : / /

Signature :